

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 20223

N° 2023_06_028

Objet : Jeunesse - Promeneur du Net Jeunesse

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre : pour : 39 abstention :

Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance et des actions sociales rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre de la convention territoriale globale, souhaite développer un accompagnement aux pratiques numériques et à la prévention jeunesse autour des réseaux sociaux.

La communauté de communes demande une aide au démarrage de 3 000€ (3 animateurs X 1 000 €) et à une aide à l'achat d'un smartphone à hauteur de 80% (limité à 250 €) par agent désigné Promeneur du Net.

Elle s'engage à :

- Nommer les 3 animateurs du service jeunesse comme Promeneur du Net
- Respecter la déontologie et les règles de fonctionnement du dispositif en signant la Charte des Promeneurs du Net
- Assurer les conditions de travail nécessaires à la réalisation des missions afférentes à ce dispositif

Le Réseau Promeneur du Net s'engage :

- À former les professionnels de la jeunesse sur cette fonction de prévention
- Apporter un soutien technique
- Animer et piloter le collectif des Promeneurs du Net

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion et l'application de ce dispositif et à la demande de subvention s'y rapportant auprès de la CAF,

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023_06_028-DE

SLOW

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à signer tous les documents permettant l'application de ce dispositif.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON